

ARRETÉ INTERDISANT L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire de la commune de QUISTINIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conditions climatiques rendant inutilisable le terrain de football de la commune,

ARRETE

Article 1 : L'utilisation du terrain de football est interdite le dimanche 14 décembre 2025.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur le terrain de football et remis aux responsables sportifs locaux.

Fait à Quistinic, le 9 décembre 2025

Le Maire,
Antoine PICHON

